

COMMUNE LES AUTHIEUX (27220)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du vendredi 22 mars 2019 à 18 H 00

Présents : M. ALBENQUE Roger - Mme PUYHAUBERT Patricia – M. PAUL Gilbert – M. MAÏA Adolfo – M. MADELIN William - M. WILMART Wilfried - M. NAUD Éric -

Absents : Mme CERCLET ép. DUBOIS Marie-Claire

Excusé : Mme KERMORVANT Karine donne pouvoir à M. GRÉMONT Frédéric

Secrétaire de séance : Mme PUYHAUBERT Patricia

ORDRE DU JOUR :

↪ Délibérations pour :

- L'approbation du Compte de Gestion 2018 ;
- L'approbation du Compte administratif de 2018 ;
- Le vote du Budget Primitif 2019 ;
- Le vote des taux d'imposition des taxes directes locales ;
- Demander le déclassement des bâtiments de l'école par le Préfet et l'académie ;
- Autoriser des travaux de transformation des bâtiments de l'ancienne école ;
- Autoriser le Maire à percevoir le remboursement du sinistre du 14 novembre 2018 (candélabre)
- La signature d'une convention avec la commune de SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE pour le périscolaire et l'extrascolaire permettant aux familles des AUTHIEUX de bénéficier des mêmes tarifs que les habitants de la commune de SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE

↪ Questions diverses

Comme décidé lors du conseil du 5 juin 2015, les membres confirment avoir reçu par mail une copie du compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2018, une lecture simplifiée de cette dernière séance est donc réalisée par M. Le Maire.

Les Membres du conseil l'approuvent.

- **DELIBERATION D'APPROBATION DE COMPTE DE GESTION 2018:** délibération N° 2019-06

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures :

- le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017
- l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte de gestion 2018 dressé par le Receveur Municipal.

- **DELIBERATION D'APPROBATION DE COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

- **DELIBERATION D'APPROBATION DE COMPTE ADMINISTRATIF 2018** : délibération N° 2019-07

Vu le compte de gestion remis et vérifié par Monsieur CHALAYE Olivier trésorier de la trésorerie de SAINT ANDRE DE L'EURE.

Le conseil municipal ayant voté à l'unanimité le compte de gestion tel que présenté.

LE COMPTE ADMINISTRATIF :

Le compte administratif est présenté au conseil municipal, il s'établit comme suit :

2018	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		CUMUL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMMUNE	OU DEFICIT	OU EXCEDENT	OU DEFICIT	OU EXCEDENT	OU DEFICIT	OU EXCEDENT
EXERCICE	105 538.29	90 716.17	150 280.57	150 105.06	255 818.86	240 821.23
↳ REEL	14 822.12		175.51		14 997.63	
REPORTS N-1		31 867.19	0	559 352.98	31 867.19	559 352.98
TOTAUX						
↳ RESULTATS		17 045.07		559 177.47		576 222.54
RESTE A REALISER						
BILAN		17 045.07		559 177.47		559 177.47
			à reporter au R 0001			à reporter au R0002

Le Maire quitte la salle. Le compte administratif est voté à l'unanimité des votants.

AFFECTATION DES RESULTATS :

L'excédent de résultat d'investissement reporté en investissement est de 17 045.07 € et est reporté à la ligne R0001

L'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2018 est de 559 177.47 € et cette somme est reportée à la ligne R002.

Le conseil vote à l'unanimité l'affectation des résultats.

- **DELIBERATION DE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019** : délibération N°2019-08

Vu le budget proposé par M. Le Maire,

le conseil municipal **décide à l'unanimité d'arrêter** le budget primitif 2019 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépense à la somme de :

- Cent quatre-vingt-seize mille six cent euros en section d'investissement (196 600.00 €).
- Six cent quatre-vingt-un mille six cent vingt-neuf euros et quarante-sept cents en section de fonctionnement (681 629,47 €).
- Mille dix euros (1010,00 €) sont attribués en subventions répartis ainsi :

SUBVENTIONS	MONTANT 2018
AFSEP	100.00
AMICALE DES MINERETTES	150.00
ASA FOOTBALL	30.00
SPA EVREUX	60.00
FNATH HN	30.00
ADS ATELIERS	250.00
IMMACULEE DAMVILLE	300.00
CFA Louviers	50.00
Les Yeux Ouverts	40.00
TOTAL	1010.00

• **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019** : délibération N°2019-09

M. Le Maire expose au conseil municipal les pertes de recettes très importantes subies en 2018 liées à la modification de notre potentiel fiscale depuis la fusion de la communauté de commune de la Porte Normande et l'agglomération d'Evreux. Elle a eu pour conséquence de faire perdre à la commune environ 30 000.00 € en effet notre nouveau potentiel fiscal a non seulement fait baisser nos dotations d'état, mais aussi celles du département et dans en même temps fait augmenter nos contributions (pour exemple : contribution SDIS)

En conséquence, il propose au conseil municipal :

- d'augmenter les taux des impôts directs de la commune (Taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur le bâti (TFB) et le non bâti (TFNB)), de **2%**

Le conseil Municipal, après délibérations à **8 voix pour contre 1** décide :

- d'appliquer pour 2019 une augmentation telle que proposée par monsieur le Maire de **2%** et de suivre ainsi une progression douce de la fiscalité plutôt que de réaliser de grosses augmentations ponctuelles.

Présentation de l'augmentation dans le tableau ci-dessous :

taxes	Taux 2016	produits	variation	Taux 2019	Bases	Produits
TH	9.25	Attendu : 60 356 = 1,020000 59 173 à taux constants		9,43	240 600,00	22 701,00
TFB	18.19			18,55	151 500,00	28 109,00
TFNB	36.70			37,43	25 500,00	9 546,00
total						60 356,00

19h30 Départ de monsieur NAUD Éric.

• **DÉLIBÉRATION DEMANDANT LE DÉCLASSEMENT DES BÂTIMENTS DE L'ANCIENNE ÉCOLE** : délibération 2019-10

M. Le Maire expose au conseil municipal que suite à la sortie de la commune du SIVOS des Moulins en 2017, le directeur de l'académie de Rouen a fermé notre école.

Les enfants de la commune étant scolarisés à la commune de SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE, celle-ci ne rouvrira pas.

A ce jour Evreux Portes de Normandie souhaiterait pouvoir utiliser les locaux pour créer une antenne locale dans le cadre de sa compétence petite enfance pour un relais assistantes maternelles avec des bureaux.

D'autre part, ces bâtiments ne doivent pas rester à l'abandon et doivent être réhabilités pour servir à des projets

communaux (salle multi-activités, prêts ou locations aux associations ou particuliers...)

Pour cela, il convient de demander le déclassement des bâtiments à monsieur le Préfet et le directeur de l'académie.

Le conseil municipal, après délibérations, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes,
- à signer tous documents affairant nécessaires à la procédure de déclassement des bâtiments de l'ancienne école.

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LES TRAVAUX DE RÉHABILITAION ET MODIFICATION DES BÂTIMENTS DE L'ANCIENNE ÉCOLE délibération N°2019-11

M. Le Maire expose au conseil municipal que pour faire suite à :

- la demande formulée par Evreux Portes de Normandie qui souhaiterait pouvoir utiliser les locaux de l'ancienne école pour créer une antenne locale dans le cadre de sa compétence petite enfance pour un relais assistantes maternelles avec des bureaux d'une part.
- D'autre part, ces bâtiments ne doivent pas rester à l'abandon et doivent servir à des projets communaux (salle multi-activités, prêts ou locations aux associations ou particuliers...)

Pour cela, il convient de procéder à la réhabilitation et à la modification de ses bâtiments qui dans leur agencement et état actuels ne sont pas utilisables.

Le conseil municipal, après délibérations, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires pour obtenir des propositions et devis dans le but de réhabiliter et transformer ces bâtiments.

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE A PERCEVOIR LE REMBOURSEMENT DU CANDELABRE PAR L'ASSURANCE POUR LE SINISTRE DU 04 NOVEMBRE 2018 : délibération N°2019-12

M. Le Maire expose au conseil municipal qu'au mois de novembre 2018, lors d'une livraison sur la commune, un camion a cassé un candélabre à l'angle du lotissement LES ROULIERS en étant monté sur le trottoir avec sa remarque pour prendre son virage.

Un constat avait été dressé avec le chauffeur. L'assurance vient de nous notifier la prise en charge du sinistre et la commune va être remboursée.

Le conseil municipal, après délibérations, autorise monsieur le Maire à percevoir le montant du remboursement du sinistre.

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE AVEC ST ANDRÉ DE L'EURE : délibération N°2019-13

M. Le Maire expose au conseil municipal la proposition de convention de participation de la commune LES AUTHIEUX aux frais de fonctionnement du service enfance jeunesse de la commune de SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE (document joint).

Cette convention permettra aux familles des AUTHIEUX de bénéficier des mêmes conditions tarifaires que les familles de SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE en échange du reversement de la quote-part reversée par EPN au titre du transfert de compétence du service enfance jeunesse.

La commune de SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE étudiera cette proposition de convention en conseil municipal ce soir simultanément à notre vote.

Cette décision ne sera donc valable qu'en cas de vote favorable des conseils municipaux des deux communes.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de :

- valider la convention présentée en annexe,
- autoriser monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents nécessaires à son application.
- Confirme que les montants ont bien été portés au budget aussi bien en recettes qu'en dépenses.

QUESTIONS DIVERSES :

- Passage du Rallye Plaines et Vallées 2019 sur la commune : Monsieur Le Maire présente au conseil municipal la demande faite par les responsables de l'ASACA concernant son édition 2019 sur la commune.

L'ordre du jour et les questions complémentaires étant épuisés, la séance est levée à 20:25